

Termes de référence – Evaluation externe finale

SAIFE program – “Supporting Access to Information and Freedom of Expression”, in Tunisia



Septembre 2024

Table des matières

1.	<i>Présentation de l'ONG en charge du projet</i>	2
2.	<i>Objectifs du projet</i>	2
3.	<i>Objectifs de l'évaluation</i>	3
4.	<i>Méthodologie de l'évaluation</i>	4
5.	<i>Livrables</i>	4
6.	<i>Organisation et calendrier</i>	5
7.	<i>Compétences requises</i>	5

1. Présentation de l'ONG en charge du projet

IREX Europe (agissant sous le nom de et ci-après nommé ERIM) est une ONG française basée à Lyon dont l'action contribue à l'établissement ou au maintien de sociétés en paix, démocratiques, justes et durables dans lesquelles les individus jouissent de droits égaux, ont accès à une information plurielle et indépendante et participent à la construction du futur dans lequel ils souhaitent vivre.

ERIM travaille à la promotion et la défense des droits humains, des médias indépendants et de la société civile, ainsi qu'au développement de l'esprit critique afin que chacun(e) soit en mesure de prendre des décisions informées et de revendiquer ses droits.

2. Objectifs du projet

Le projet SAIFE – « Soutenir l'accès à l'information et la liberté d'expression, en Tunisie » a été conçu pour promouvoir et protéger la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information à travers un cadre juridique et réglementaire amélioré et mis en œuvre plus efficacement, conforme aux normes internationales et à la Constitution tunisienne. Depuis 5 ans, les partenaires ont renforcé les capacités des organisations de la société civile et des médias des régions afin qu'ils puissent travailler ensemble et participer à un travail de plaidoyer décentralisé. Ils ont soutenu les administrations tunisiennes dans l'élaboration de plans d'action en matière d'accès à l'information. Le projet SAIFE a également mis en place une Académie nationale du journalisme d'investigation, élaborant un projet d'études, formant de jeunes journalistes. Enfin, SAIFE a développé une émission de radio en collaboration avec des organisations de jeunesse et des radios communautaires de toute la Tunisie, sur l'importance de la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information.

Projet n° : SLMAQM19GR2104

Titre du projet : SAIFE – Soutien à l'accès à l'information et à la liberté d'expression en Tunisie

Organisme responsable : IREX Europe en tant qu'ERIM

Dates : 08/07/2019 – 01/31/2025

Lieu : Tunisie

Budget : 1,557,332 USD

Partenaires : ARTICLE 19 MENA, GoAct

Les groupes cibles du projet sont :

- Décideurs/institutions nationales : INAI, DGRPA, ENA et autres administrations publiques
- Personnel judiciaire et juges
- Groupes de la société civile : OSC tunisiennes travaillant dans les domaines du développement des médias, de la liberté d'expression, du droit à l'information, de la transparence et de la bonne gouvernance.
- Avocats et organisations d'avocats.
- Organisations de médias, professionnels, journalistes citoyens et radios communautaires : Le syndicat national des journalistes (SNJT), l'école nationale de journalisme (IPSI), l'union des radios communautaires (UTMA), les journalistes, les étudiants en journalisme, les radios et les journalistes citoyens.

Objectif général du projet:

Le projet SAIFE vise à promouvoir et à protéger le droit à la liberté de l'information et l'accès à l'information à travers un cadre juridique et réglementaire amélioré et plus efficacement mis en œuvre, conforme aux normes internationales et à la Constitution tunisienne (objectif).

Objectifs spécifiques:

OS 1: Soutenir le plaidoyer des OSC et des acteurs des médias en faveur de réformes et de la mise en œuvre concrète de nouvelles lois relatives à la liberté d'expression et au droit à l'information

OS 2 : Favoriser la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle loi sur le droit à l'information aux niveaux national, régional et local

OS 3 : Les acteurs clés de la société civile, en particulier les journalistes et les jeunes, ont une meilleure connaissance et compréhension des droits fondamentaux à la liberté d'expression et à l'accès à l'information et peuvent jouer un rôle de surveillance du respect des principes inscrits dans la Constitution

Activités:

1.1 Plaidoyer coordonné des (OSC) organisations de la société civile et des groupes de médias sur la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information

1.2 Programme de voyages d'étude P2P (pair à pair) pour les OSC et les institutions publiques

1.3 Formation du personnel judiciaire sur le droit d'accès à l'information et la liberté d'expression

2.1 Élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information

2.2 Groupes régionaux de coordination et sous-subsidations en matière d'accès à l'information

2.3 Formation des avocats sur l'accès à l'information et l'application de la loi sur l'accès à l'information

2.4 Formation des futurs fonctionnaires en matière d'accès à l'information

3.1 Académie nationale des jeunes journalistes sur l'accès à l'information

3.2 « Tournée des médias alternatifs »

3.3 Programme de formation « Fouq Essour » et petites subventions

3. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation portera sur le projet dans son ensemble, depuis le début de sa mise en œuvre en juillet 2019. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Examiner la mise en œuvre du projet
- Évaluer l'impact réel du projet à l'aide d'indicateurs qualitatifs et d'exemples des changements les plus importants.
- Évaluer le niveau de réalisation des activités et les objectifs
- Soutenir ERIM pour faire ressortir les leçons apprises du projet
- Évaluer les forces, les pistes d'améliorations et les besoins pour une éventuelle nouvelle phase du projet

L'évaluation devra inclure les critères suivants. La priorité sera donnée à l'analyse de l'impact et de la durabilité.

Pertinence :

- Évaluer si le projet a été cohérent et si le projet a répondu aux besoins et priorités des groupes cibles;

Efficacité :

- Analyser l'atteinte des objectifs et résultats du projet compte tenu de son cadre logique ;
- Déterminer quels ont été les effets directs et indirects inattendus du projet y compris vis-à-vis des changements de contexte.

Efficiences :

- Évaluer la qualité de la gestion quotidienne (planification et mise en œuvre opérationnelles ; coordination, gestion des informations, élaboration des rapports) et la mesure dans laquelle les parties prenantes ont été tenues correctement informées des activités du projet ;

- Évaluer l'efficacité de la gestion des ressources du projet (budget, expertise, temps, etc.) et comment elles auraient pu être exploitées de façon plus optimisée.

Impact :

- Analyser le degré d'atteinte des indicateurs d'impact du projet ;
- Analyser les effets et résultats du projet sur les bénéficiaires et groupes cibles, y compris les résultats non prévus initialement, positifs ou négatifs ;
Évaluer les effets du projet sur le renforcement des capacités des avocats, journalistes, professionnels des médias et de la société civile pour qu'ils/elles jouent un rôle d'observateurs et de suivi de la mise en œuvre des lois et règlements existants conformes aux normes internationales.
- Évaluer l'impact de la formation et des ressources fournies sur la capacité des OSC et des médias à collaborer efficacement, évaluer le succès et l'impact de la collaboration entre les OSC et les médias dans les efforts de plaidoyer décentralisés, et identifier et mesurer les résultats tangibles résultant de ces efforts conjoints de plaidoyer.

Durabilité :

- Analyser dans quelle mesure les effets et résultats du projet sont susceptibles de durer au-delà de sa période de mise en œuvre ;
- Identifier les actions entreprises ou à mettre en place pour assurer la durabilité politique, institutionnelle et financière du projet ;
- Collecter les leçons apprises et bonnes pratiques et formuler des recommandations pour les partenaires et l'ensemble des parties prenantes ;

4. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation doit inclure une revue documentaire, des entretiens et une note de synthèse. Une réunion de cadrage précédera l'évaluation afin de s'assurer que l'approche méthodologique choisie par l'évaluateur correspond aux objectifs de l'évaluation.

1. La recherche documentaire doit inclure un examen de toutes les documents et productions réalisées et développés dans le cadre du projet, les rapports des événements organisés, les rapports narratifs, etc. qui lui seront transmis par ERIM au démarrage de la mission. Le·la consultant·e doit collecter et analyser toutes les données quantitatives et qualitatives du cadre logique (liste des activités, nombre de participant·e·s, nombre de subventions, etc.).

2. La recherche documentaire doit également intégrer de la littérature externe qui utiliserait la recherche universitaire pour fournir un contexte plus large pour les résultats de l'évaluation. Le·la consultant·e doit comparer les résultats avec les études existantes sur le renforcement des capacités et le plaidoyer afin de confirmer l'efficacité et la pertinence des résultats du projet.

3. Pour les entretiens, le·la consultant·e devra réaliser un nombre suffisant et représentatif d'entretiens afin d'évaluer l'impact du projet (idéalement sur place, en Tunisie mais les entretiens peuvent aussi être menés en ligne) et des représentant·e·s des groupes cibles (groupes de la société civile, professionnel·le·s des médias, juges et avocat·e·s, jeunes, journalistes et radios associatives), des institutions tunisiennes ayant participé au projet (députés, conseiller·e·s, Ministère de la Communication, Ministère de la justice) et toute autre partie prenante pertinente.

Les personnes à interviewer seront sélectionnées en concertation avec ERIM et les partenaires du projet au démarrage de la mission.

5. Livrables

- Notes de la réunion de cadrage
- Note de synthèse

- Rapport final : Le.la consultant.e rédigera un rapport d'évaluation en anglais, de 20 à 30 pages, comprenant une table des matières, une brève introduction, un résumé (max 1 page), des objectifs et une méthodologie, des observations, des leçons apprises et des conclusions, ainsi qu'une liste de constatations et d'annexes.
- Le.la consultant.e fera une brève présentation aux partenaires du projet, en passant en revue les principales conclusions et recommandations de l'évaluation. Cette présentation (en Power Point) sera ensuite utilisée par ERIM et ses partenaires pour présenter les résultats aux parties prenantes externes.

6. Organisation et calendrier

Diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt	13 septembre 2024
Date limite de réception des candidatures	27 septembre 2024
Sélection du consultant	4 octobre 2024
Début de l'évaluation	9 octobre 2024
Conduite des entretiens	Octobre/Novembre 2024
Soumission du rapport provisoire	9 décembre 2024
Soumission de la version finale du rapport	6 janvier 2024
Présentation aux partenaires	Date à définir

7. Compétences requises

Qualifications

- Diplôme ou expérience professionnelle dans des domaines liés aux droits de l'homme et/ou aux médias
- Au moins huit ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation externe, y compris dans des projets financés par DRL
- Une expérience de l'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information serait un atout important
- Les candidatures de consultants basés en Tunisie sont encouragées
- La maîtrise de l'anglais et de l'arabe tunisien est obligatoire. La maîtrise du français est un atout.
- Disponibilité et capacité à travailler de manière autonome et selon un horaire flexible.

Vous pouvez postuler individuellement ou en équipe d'évaluateurs. Dans les deux cas, votre demande doit comprendre les éléments suivants :

- Manifestation d'intérêt, mettant en évidence l'expérience pertinente, la motivation et le tarif journalier (2 pages max.)
- Une proposition technique détaillant votre compréhension des principaux enjeux de l'évaluation et du contexte, une proposition de méthodologie ainsi qu'un calendrier indicatif (maximum 6 pages)
- Une proposition financière détaillée
- Un CV à jour
- Coordonnées de 2 références (par personne)

Tarif : Jusqu'à 9000 \$ (y inclus tous les frais relatifs à la mission, y compris les coûts de déplacements et perdiem)

Merci d'envoyer votre candidature et votre offre financière jusqu'au 27 septembre 2024 à vmaurer@erim.ngo et pzanetti@erim.ngo